



Construction d'une maison habitée depuis 16/12/2011

Par **speedy14400**, le **10/07/2014** à **21:02**

Bonjour,

Nous avons fait construire en 2011 une maison de plein pied avec un étage aménageable. Sur les plans du permis de construire l'étage a été bien prévu avec emplacement des chevêtres ainsi que les servitudes.

En 2012 j'ai commencé des travaux à l'étage et je me suis aperçu qu'il y avait une malfaçon. Que l'arrivée d'eau ainsi que l'évacuation de l'étage avait été placée dans ma chambre prévue de plus face à un velux.

Nous avons contacté le constructeur qui a fait intervenir son conducteur de travaux ainsi que son plombier et nous a dit qu'il viendrait modifier cela.

Et depuis plus rien, cela fait plus 18 mois que nous sommes dans l'attente.

pouvons nous toujours avoir un recours.
je vous remercie par avance

Cordialement,

M xxxxxxxxxx

Par **alterego**, le **11/07/2014** à **12:05**

Bonjour,

Aviez-vous formulé des réserves après du "constructeur" lors la réception des travaux ?

Sachez que la réception sans réserve exonère l'entrepreneur de toute responsabilité au titre de désordres apparents au jour de la réception et interdit ainsi toute action ultérieure pour de tels désordres.

Cordialement